

Charte biodiversité

Une démarche structurée autour de six piliers pour concilier transition énergétique et respect du vivant

Afin de faire de la biodiversité un levier concret de transition, nous avons défini une charte qui énonce les principes qui guident nos actions sur le terrain et qui donnent un cadre clair à notre engagement.

Applicable à l'ensemble de nos activités en France, elle exprime notre volonté d'intégrer pleinement la biodiversité à chaque étape du développement, de la construction et de l'exploitation de nos installations.

Cette charte prolonge les actions déjà engagées par nos équipes et vient les consolider, tout en les inscrivant dans une vision partagée, durable et ambitieuse. Elle complète notre **mission environnementale** en mettant l'accent sur la biodiversité.

Nous nous engageons à respecter et à faire vivre les six piliers qui la composent, avec détermination et exigence.

PILIER 1 | La biodiversité au cœur de notre stratégie d'entreprise

Nous intégrons les enjeux de biodiversité dans nos orientations et plans stratégiques, afin de garantir une prise en compte cohérente et durable dans toutes nos activités.

PILIER 2 | Une gouvernance forte, des équipes expertes et engagées

Nous ancrions la biodiversité dans la gouvernance de l'entreprise et faisons de son intégration un engagement collectif porté par la Direction, les experts métiers et l'ensemble des collaborateurs.

PILIER 3 | Un alignement avec les cadres nationaux et internationaux

Nous nous inscrivons dans une dynamique d'alignement avec les cadres nationaux et internationaux de référence — tels que la Convention sur la Diversité Biologique, le cadre mondial de Kunming-Montréal (2022) ou la Stratégie Nationale Biodiversité 2030 en France.

PILIER 4 | Une application exigeante de la séquence ERC(A)

Nous appliquons avec rigueur la séquence réglementaire Éviter – Réduire – Compenser (ERC) à chaque étape du développement de nos projets, en privilégiant l'évitement des impacts, en réduisant ceux qui ne peuvent l'être, puis en mettant en œuvre des mesures de compensation ambitieuses, pérennes et adaptées aux enjeux écologiques identifiés.

À cette exigence réglementaire, nous ajoutons une démarche volontaire : Accompagner (A), à travers des actions concrètes, durables et territorialisées, qui renforcent notre engagement en faveur de la biodiversité.

PILIER 5 | Une approche partenariale au service de la biodiversité

Nous poursuivons une démarche de concertation étroite avec les acteurs locaux, les associations, les scientifiques, les fournisseurs et les pouvoirs publics, afin de co-construire des solutions innovantes en matière de biodiversité, dans une logique de partenariat au service du territoire et du vivant.

PILIER 6 | Un suivi d'indicateurs biodiversité structurants

Nous mesurons régulièrement l'impact de nos activités sur la biodiversité à l'aide d'indicateurs adaptés. Ce suivi nous permet d'évaluer l'efficacité des actions engagées, d'ajuster nos pratiques si nécessaire et de partager nos résultats, dans une logique de transparence et d'amélioration continue.